

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} juin 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 4 novembre 2022, à 15 heures

Présidence : M. Al Hassan (Oman)
puis : M. Kasselakis (Vice-Président) (Grèce)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 49 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/77/283 ; A/C.4/77/L.8)

1. **M^{me} DiCarlo** (Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/77/283), dit que, lors du débat de haut niveau de la session actuelle de l'Assemblée générale, en septembre 2022, les dirigeants du monde entier ont exprimé leur inquiétude quant à la détérioration de la situation internationale en matière de paix et de sécurité. On observe une convergence rapide de plusieurs grands défis : conflits de plus en plus complexes, inégalités croissantes, changements climatiques, bouleversements technologiques, terrorisme, relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et montée en flèche des prix des denrées alimentaires et du pétrole. Dans le même temps, la capacité des États Membres à agir collectivement pour relever ces défis est compromise par le retour des rivalités géostratégiques à un degré inégalé depuis des décennies. La collaboration entre les États Membres est essentielle pour sortir de l'incertitude actuelle.

2. Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, énoncée dans la résolution 75/1 de l'Assemblée générale, il a été souligné que le multilatéralisme n'était pas une option mais une nécessité, alors qu'il s'agissait de reconstruire en mieux et de faire advenir un monde plus égal, plus résilient et plus durable. Dans la déclaration, une attention particulière a été accordée à la promotion de la paix et à la prévention des conflits. Il a été noté qu'il convenait d'avoir recours le plus possible à toute la panoplie des solutions diplomatiques offerte par la Charte des Nations Unies, y compris la diplomatie préventive et la médiation, et qu'il serait souhaitable que le Secrétaire général enrichisse encore cette panoplie. Les missions politiques spéciales constituent un élément essentiel de cette panoplie, notamment grâce aux activités qu'elles permettent en matière de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix. Leur diversité et leur polyvalence ont permis d'apporter différents types de réponses aux nombreux défis actuels en matière de paix et de sécurité, notamment en travaillant avec les parties aux conflits et les acteurs régionaux pour faire avancer des processus de paix complexes.

3. Parmi les exemples de missions politiques spéciales, on peut citer l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen afin de négocier une trêve de six mois à l'échelle nationale, qui a entraîné une réduction significative de la violence et du nombre de victimes civiles. Bien que les tensions persistent et qu'aucun accord de renouvellement de la trêve n'ait été conclu, aucune reprise des hostilités n'a été signalée. En Somalie, en Libye et ailleurs, des missions politiques spéciales ont aidé les autorités nationales à gérer les transitions politiques et les processus électoraux. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a apporté une aide renforcée aux élections législatives d'octobre 2021 et, une fois le vote exprimé, a travaillé avec toutes les parties pour sortir de l'impasse politique.

4. Les missions s'emploient aussi à accompagner les gouvernements hôtes de pays qui sortent d'un conflit afin de les aider à instaurer une paix durable. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie travaille avec les parties à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) afin de renforcer la confiance et de consolider une paix inclusive et durable dans le pays. La Mission soutient de multiples initiatives de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne la réintégration, les garanties de sécurité, la justice transitionnelle et la réconciliation, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Grâce à ces efforts, la Mission a apporté une contribution notable au processus de consolidation de la paix dirigé par les autorités nationales, notamment en favorisant la réintégration durable de plus de 13 000 ex-combattants.

5. Le rapport du Secrétaire général porte sur une série de questions politiques, parmi lesquelles les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, les engagements pris par la communauté internationale pour favoriser la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et à la vie politique ne sont pas encore suffisamment mis en œuvre. Des réunions stratégiques de haut niveau ont été organisées pour promouvoir cette participation, conformément à la résolution 2493 (2019) du Conseil de sécurité. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) défend la cause de l'inclusion des femmes à tous les niveaux dans les processus politiques et les organes de décision, tandis que la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a contribué à la création d'un groupe de défense des droits

des femmes qui est en passe de participer à la prochaine phase de pourparlers politiques dans le pays.

6. Des efforts ont également été faits pour adopter une approche régionale des questions de paix et de sécurité. Le renforcement des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales fait partie intégrante de la vision du Secrétaire général pour un multilatéralisme en réseau et inclusif, et est essentiel à la prévention des conflits nationaux et régionaux et au rétablissement de la paix. Les bureaux régionaux des missions ont été investis de mandats régionaux définissant les grands axes en matière de diplomatie préventive et épaulant les États Membres dans le traitement de questions transfrontalières et interrégionales telles que la lutte contre le terrorisme et la gestion des ressources naturelles partagées. Ils ont également contribué à institutionnaliser des partenariats stratégiques avec des organisations régionales et sous-régionales, notamment en Afrique. L'année 2022 a marqué le vingtième anniversaire de la création de l'Union africaine et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). En particulier, le partenariat entre l'UNOWAS et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est avéré essentiel au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. L'UNOWAS et la CEDEAO ont œuvré en faveur d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel après les coups d'État militaires, d'un dialogue politique sans exclusive, de la recherche de consensus en amont des grandes élections, et du désamorçage des tensions causées par des résultats électoraux contestés.

7. Au regard de la complexité de la situation actuelle dans le monde, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), une vision bien définie du renforcement des travaux en matière de prévention et de rétablissement et de la consolidation de la paix, qui sont au cœur des mandats des missions politiques spéciales. Le respect de tous les engagements y afférents passe par la collaboration, et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ouvrira un dialogue approfondi avec les États Membres pour connaître leurs points de vue et leurs priorités dans le cadre de ce processus. Le Département se réjouit également de travailler avec les États Membres pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire du déploiement de la première mission politique spéciale des Nations Unies au Moyen-Orient. Enfin, il se félicite de la participation et de l'appui continus des États Membres aux missions politiques spéciales, en particulier des pays hôtes, et rend hommage aux membres du personnel des Nations Unies affectés à ces missions à travers le monde.

8. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel) dit que le travail des personnes en poste dans les missions politiques spéciales du monde entier reste essentiel pour les efforts à long terme en faveur de la consolidation et du maintien de la paix. Le rapport annuel donne un aperçu de l'ampleur et de la complexité des tâches des missions, en particulier compte tenu des défis liés à la situation actuelle et aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

9. Le Département de l'appui opérationnel a mis à profit sa chaîne d'approvisionnement et son expertise médicale pour mettre en place un mécanisme d'évacuation médicale à l'échelle du système des Nations Unies, l'objectif étant de s'assurer que les missions puissent s'acquitter de leur mandat, en particulier dans les endroits où l'infrastructure médicale est insuffisante. À ce jour, on a effectué 355 évacuations médicales de patients COVID-19, parmi lesquels des membres du personnel des missions politiques spéciales. Le Département a également acheté et distribué des équipements et des consommables dans des conditions de marché difficiles et créé un programme de vaccination à l'échelle du système des Nations Unies pour distribuer plus de 450 000 doses de vaccin à 72 équipes de pays, y compris à des missions politiques spéciales. Il a mis en place de nouveaux mécanismes de suivi et de communication de l'information et s'est adapté en fonction des lignes directrices propres aux différents pays. Le fait que le Département ait été capable de se remettre presque totalement de la pandémie témoigne du travail acharné du personnel et de la prise de décisions éclairées par la direction. Le Département a continué à soutenir les missions politiques spéciales dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués par le Secrétaire général, conformément à l'un des principes fondamentaux de la réforme de la gestion. Il n'a pas demandé de ressources supplémentaires à cette fin.

10. Au cours de l'année écoulée, le Département a répondu à plus de 400 demandes relatives aux ressources humaines émanant de missions politiques spéciales, encouragé la rationalisation de diverses procédures de gestion des ressources humaines et soutenu des initiatives visant à faire accéder davantage de femmes à des postes de direction. Au cours des 12 derniers mois, il a dépêché du personnel expérimenté et qualifié en renfort auprès de plusieurs entités des Nations Unies afin de fournir un soutien dans des situations particulières, et apporté d'autres formes de soutien, par exemple avec le déploiement de véhicules blindés. Si les moyens mobilisables en renfort ont initialement été constitués pour le personnel

opérationnel, le Département collabore dorénavant avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix pour mettre en place des réserves de personnel similaires au sein du pilier Paix et sécurité.

11. Le Département a été en mesure d'atténuer l'incidence de l'augmentation du coût des carburants sur sa capacité à fournir un appui, tout en adaptant ses chaînes d'approvisionnement mondiales en fonction de ses objectifs stratégiques de développement et du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030). Soucieux d'accélérer le passage aux énergies renouvelables dans les missions sur le terrain, il a élargi le portefeuille de contrats-cadres mondiaux pour ce type d'énergie, ouvrant la porte à de nouvelles possibilités telles que des solutions clés en main pour l'éclairage, la production d'électricité et le traitement de l'eau. De cette manière, les entités peuvent acquérir des solutions fondées sur l'énergie renouvelable de qualité, rapidement, au moindre coût et au moindre risque. Le Département règle également les derniers détails d'un contrat pour l'achat de véhicules à motorisation hybride diesel-électrique en vue de réduire sa dépendance aux énergies non renouvelables. La performance environnementale des missions politiques spéciales n'a cessé de s'améliorer au cours des cinq dernières années. Le Département a prévu d'élaborer des orientations à suivre dans le cadre de la stratégie environnementale en concertation avec les États Membres, comme demandé dans la résolution 76/274 (2022) de l'Assemblée générale.

12. Le Département a fourni un ensemble complet de services d'appui opérationnel à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), qui a joué un rôle essentiel dans l'assistance politique et électorale apportée au Gouvernement somalien. Il continue à soutenir le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie aux forces de sécurité somaliennes. Le Département a également concentré ses efforts sur la mise en place de la MINUATS, en mettant les connaissances acquises par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au service de cette transition. La MANUI a apporté une aide renforcée aux élections iraqiennes de 2021, fournissant un ensemble de services d'appui opérationnel allant du déploiement d'experts électoraux et de personnel de soutien médical à la mise à disposition de 200 véhicules blindés.

13. Le Département a continué à travailler avec les parties concernées pour soutenir le travail de ses deux missions politiques spéciales au Yémen, notamment en fournissant des capacités d'évacuation médicale en mer pour les situations d'urgence. Il s'emploie à soutenir la

présence de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, dans un souci de neutralité et afin de garantir une coopération plus étroite avec les parties. En Afghanistan, le Département a facilité l'évacuation et la réinstallation de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et du personnel de l'équipe de pays en août 2021, et continué à apporter son soutien à la Mission tout au long de la crise.

14. Les missions politiques spéciales sont des partenaires majeurs au sein de l'architecture de paix et de sécurité. Le Département reste attaché à soutenir les efforts déployés par les missions pour remplir leur mandat et à leur donner les moyens d'exploiter l'innovation et les technologies fondées sur les données à cette fin, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et à la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies.

15. *La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 16 heures.*

16. **Le Président** invite la Commission à entamer la discussion générale sur le point à l'ordre du jour.

17. **M^{me} Ouazzani Chahdi** (Maroc), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit qu'en tant qu'organe le plus représentatif au sein de l'Organisation, l'Assemblée générale est une enceinte essentielle pour débattre des questions liées aux missions politiques spéciales.

18. Le Mouvement s'est engagé de manière constructive dans les négociations sur la résolution annuelle relative à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, et espère qu'elle sera adoptée par consensus. Seules les idées et les approches adoptées collectivement par les États Membres devraient être traduites dans les faits. Le Mouvement se déclare résolu à soutenir les efforts d'optimisation de l'efficacité des missions politiques spéciales, lesquelles constituent un outil central de l'action internationale et de l'assistance apportée aux pays hôtes afin de les aider à surmonter les conflits et à instaurer une paix durable. Cela étant, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États doivent être respectées. L'Organisation joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes d'impartialité, de consentement des parties et de maîtrise et de responsabilité nationales, autant d'éléments essentiels à la réussite des transitions.

19. Compte tenu de la complexité croissante des missions politiques spéciales, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devraient veiller à ce qu'elles se voient confier des mandats réalisables, fondés sur une évaluation objective et assortis de ressources suffisantes. Il convient de veiller à ce que les mandats soient compatibles avec les ressources mises à disposition, d'autant plus que les besoins financiers des missions continuent d'augmenter. Bien qu'elles soient financées par le budget de l'Organisation, les missions politiques spéciales ne suivent pas le cycle du budget ordinaire. Elles devraient être financées selon les mêmes critères, méthodes et mécanismes que ceux utilisés pour le financement des opérations de maintien de la paix, ce qui passe notamment par la création d'un compte prévu à cet effet.

20. Le Mouvement se félicite que le Secrétaire général soit déterminé à garantir une plus grande transparence, une représentation géographique plus équilibrée et une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales sur le terrain. Le Secrétaire général devrait tenir compte de ces questions lorsqu'il nomme des personnes à des postes d'encadrement de haut niveau, en particulier des représentants et envoyés spéciaux et des membres de groupes d'experts institués par le Conseil de sécurité.

21. **M. Nasir** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que l'Association se félicite des efforts que le Secrétaire général ne cesse de faire pour réformer l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation. Les réformes devraient viser à renforcer la responsabilité, la cohérence et l'efficacité des missions politiques spéciales dans l'accomplissement de leur mandat. L'appropriation des missions par les pays est cruciale pour parvenir à une paix durable, et présuppose une meilleure coordination entre les missions politiques spéciales et leur pays d'accueil. Le pays d'accueil est le premier responsable de la promotion de ses propres priorités et initiatives en matière de consolidation de la paix. Le maintien d'un dialogue et de contacts permanents avec les autres pays touchés est également crucial.

22. L'ASEAN invite les missions politiques spéciales et les organisations et entités régionales et sous-régionales à renforcer leur coopération et reste déterminée à consolider son partenariat avec l'Organisation en matière de prévention des conflits, de médiation et de pérennisation de la paix. L'inclusion fait partie intégrante de la lutte contre les causes profondes des conflits et de l'instauration d'une paix durable. Les missions politiques spéciales doivent donc faire leur

possible pour rendre service à toutes les personnes, en particulier aux groupes les plus à risque, notamment les femmes et les filles. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer la représentation des femmes, y compris dans les missions politiques spéciales sur le terrain. Une représentation géographique plus équilibrée dans toutes les missions politiques spéciales est également nécessaire pour préserver la légitimité de ces missions en tant qu'outils de prévention des conflits.

23. L'ASEAN collaborera de manière constructive avec toutes les parties prenantes pour définir des critères, des méthodes et des mécanismes permettant d'assurer un financement plus prévisible, mieux adapté et plus durable des missions politiques spéciales. Il est de la responsabilité de toutes les parties prenantes de garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des missions politiques spéciales. Les actions en faveur de la paix durable et les initiatives de développement durable se renforcent mutuellement et devraient aller de pair.

24. **M. Pyysalo** (Finlande), présentant le projet de résolution [A/C.4/77/L.8](#) (Étude d'ensemble des missions politiques spéciales) et s'exprimant également au nom du Mexique, dit qu'il n'y avait jamais eu autant de conflits violents depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et qu'on ne saurait donc trop insister sur l'importance de la prévention des conflits et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. À cet égard, le Nouvel Agenda pour la paix est une occasion d'améliorer et de renforcer la panoplie des solutions diplomatiques offerte par l'Organisation. Les missions politiques spéciales sont un outil très polyvalent et modulable qui peut être utilisé au cours des différentes phases d'un conflit. Il convient de saluer le travail réalisé dans des circonstances souvent très difficiles par le personnel affecté à ces missions. Les missions politiques spéciales doivent être dotées des capacités et des ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat, y compris d'un financement prévisible et durable pour leurs activités de consolidation de la paix.

25. Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général, les missions politiques spéciales ont accompli un travail essentiel pour ce qui est de promouvoir les droits humains et de faire progresser la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés aux processus politiques et aux processus de paix. Il est essentiel d'adopter une approche inclusive de la prévention des conflits, de la consolidation et du maintien de la paix, ce qui passe notamment par la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et par la prise en compte des questions de genre dans les activités de prévention. Les missions politiques spéciales ont

également un rôle important à jouer dans la mobilisation des jeunes. Le rapport s'intéresse aussi aux questions climatiques et à leur incidence sur les travaux des missions politiques spéciales.

26. En ce qui concerne le projet de résolution, des négociations de fond ont eu lieu lors de la soixante-seizième session, et des formulations plus fortes ont été introduites en ce qui concerne les points suivants : l'inclusion, la participation pleine et véritable, sur un pied d'égalité, des femmes aux processus de paix, le renforcement des partenariats forgés par les missions avec des organisations régionales et sous-régionales, et la reconnaissance et la définition des risques liés au climat. Les modifications apportées au projet de résolution lors de la présente session sont essentiellement d'ordre technique, ce qui se situe dans la ligne de la résolution 76/6 de l'Assemblée générale et met en évidence la pertinence du Nouvel Agenda pour la paix pour les missions politiques spéciales. Les éventuelles répercussions stratégiques pour les missions politiques spéciales qui seraient soulevées dans le rapport à paraître sur le Nouvel Agenda pour la paix seront prises en compte dans les négociations de la session suivante. Une référence à la résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix a également été incluse dans le projet de résolution.

27. *M. Kasselakis (Grèce), Vice-Président, prend la présidence.*

28. **M. Llosa** (Pérou) dit que les missions politiques spéciales peuvent contribuer à soutenir les processus de transition engagés pour passer du conflit à la paix et au développement, en créant des synergies entre les États, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile. Le soutien apporté à ces processus dans le cadre des mandats des missions politiques spéciales devrait être défini largement, en tenant compte des besoins de tous les acteurs concernés, dont les autorités nationales, les secteurs privé et productif et les mouvements locaux et populaires, comme ceux dirigés par les femmes et les jeunes.

29. Les mandats des missions politiques spéciales doivent garantir le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États hôtes. Il convient également de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, en prenant en compte les questions de genre, y compris la participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des jeunes. Les missions politiques spéciales devraient s'attacher tout particulièrement à soutenir les autorités locales, à protéger les populations civiles, à prévenir la

résurgence des conflits, à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et à renforcer les capacités dans les domaines de la production, de la justice et de la sécurité.

30. Les relations entre le personnel des missions et les populations touchées par la violence, en particulier dans les périodes de transition, devraient reposer sur la prise en considération des causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, les inégalités, l'exclusion de groupes en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse ou de critères géographiques, la discrimination et les atteintes à la dignité. Les évaluations de ces situations doivent être réalisées avec une certaine marge de manœuvre et en appliquant des normes indépendantes au cas par cas, dans le respect de considérations éthiques et en ayant conscience du fait qu'une gouvernance renforcée sert à instaurer la confiance et à reconstruire le tissu social.

31. La délégation péruvienne se félicite que le texte du projet de résolution tienne compte des dispositions de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale et s'inspire du Nouvel Agenda pour la paix.

32. **M. Lagdameo** (Philippines) dit que les missions politiques spéciales ne servent pas seulement à gérer les crises à court terme, mais qu'elles s'inscrivent dans une démarche de pérennisation de la paix. Elles devraient donc être davantage axées sur la prévention des conflits et la médiation et associer les principales parties prenantes à chaque étape. Il faut également améliorer la prévisibilité et la pérennité du financement des organisations régionales et sous-régionales qui œuvrent au déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il conviendrait en outre d'envisager de renforcer la collaboration entre l'ASEAN et l'Organisation, y compris grâce à l'échange de bonnes pratiques dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025).

33. La nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes d'encadrement de haut niveau, notamment en tant que représentantes et envoyées spéciales dans les missions et les équipes de pays des Nations Unies, permettrait de renforcer les partenariats entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales. Les Philippines continuent de soutenir les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les mesures visant à améliorer le financement et les modalités de l'appui à fournir aux missions politiques spéciales, notamment la création d'un compte spécial.

34. **M^{me} Zalabata Torres** (Colombie) déclare que la protection des civils dans les conflits armés et la réponse aux défis résultant des crises humanitaires, alimentaires, énergétiques, sociales, migratoires et politiques, entre autres, sont devenues des priorités essentielles et exigent une action multilatérale coordonnée, menée en pleine application du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le travail des missions politiques spéciales est un exemple tangible de ce qui peut être réalisé en tenant compte des circonstances particulières sur le terrain, du principe d'appropriation par les pays et du renforcement des institutions démocratiques.

35. Le Gouvernement colombien reste fermement résolu à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable avec les guérilleros des FARC-EP. La 9151^e réunion du Conseil de sécurité sur la Colombie, tenue le 12 octobre 2022, au cours de laquelle a été présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/715), a été un signe clair de l'intérêt porté par les membres du Conseil de sécurité à ce pays. Le Gouvernement colombien a un mandat clair en faveur de la paix et du renforcement de la démocratie, et est fermement décidé à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, à réduire les inégalités, à gouverner avec et pour les femmes, à veiller à une tolérance zéro envers la corruption, et à organiser des dialogues régionaux afin que les autorités et les communautés locales puissent contribuer à l'élaboration des politiques.

36. **M. Al-tememy** (Iraq) déclare que les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial en soutenant les efforts nationaux et régionaux de consolidation de la paix, en usant de la diplomatie préventive, en aidant les réfugiés et les personnes déplacées et en luttant contre le crime organisé. Son gouvernement apprécie les efforts de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies et se félicite de l'appel lancé par l'Organisation à la société civile pour qu'elle reconstruise et aide à stabiliser les zones libérées du pays, permettant ainsi aux personnes déplacées de rentrer chez elles. La MANUI a rendu compte de manière équilibrée et objective de ses progrès en ce qui concerne la formation d'un gouvernement, la lutte contre la corruption et l'intervention humanitaire.

37. Un soutien accru de la part de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire dans le domaine de la lutte antiterroriste. Les États Membres doivent poursuivre leurs efforts visant à mettre fin au financement des groupes terroristes, au premier rang desquels Daech, à restreindre les déplacements de combattants terroristes étrangers, à

prévenir la propagation d'idéologies extrémistes et à continuer de fournir une assistance technique aux fins de la réintégration des victimes dans la société.

38. L'Iraq soutient la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et, en particulier, la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Il se félicite des enquêtes menées par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) en vue d'inculper les membres de Daech en vertu du droit iraquien.

39. En soutenant les institutions gouvernementales iraqiennes, la MANUI aide l'Iraq à rétablir la paix et à régler toutes les questions en suspens, conformément aux principes de bonne gouvernance, en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n° 16. La MANUI devrait envisager d'employer autant de personnel local que possible. En outre, il faut renforcer la concertation avec le Gouvernement iraquien dans le cadre de l'établissement des rapports trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité, afin d'aborder les questions importantes pour les deux parties et d'assurer une plus grande coopération entre la Mission et les entités nationales concernées.

40. La représentation de l'Iraq au sein des entités des Nations Unies doit être renforcée pour faire en sorte qu'elle soit à l'image de la situation géographique du pays et de sa qualité de membre de l'Organisation et d'un certain nombre de ses institutions spécialisées.

41. **M. Attelb** (Égypte) dit qu'il est nécessaire de renforcer le rôle des missions politiques spéciales en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en contribuant aux efforts de consolidation de la paix. À cette fin, durant son mandat à la présidence de la Commission de consolidation de la paix, l'Égypte a encouragé l'engagement de la Commission auprès des missions politiques spéciales, en particulier en Afrique. Il importe de veiller à ce que ces missions soient dotées de ressources financières et humaines suffisantes. Dans sa résolution 76/305 sur le financement de la consolidation de la paix, l'Assemblée générale énonce des recommandations pertinentes et prie le Secrétaire général de continuer de proposer des mesures destinées à assurer le financement des activités de consolidation de la paix menées dans le cadre des missions politiques spéciales, y compris pendant les phases de transition.

42. Compte tenu de la nécessité de prendre en compte les dimensions régionales des crises, il importe d'approfondir le partenariat entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales. Il est également nécessaire de réformer

les mécanismes existants de financement et de soutien des missions politiques spéciales, en réponse à l'augmentation de leur nombre et à l'élargissement de leur rôle. Les fonds alloués aux missions politiques spéciales représentent actuellement 23 % du projet de budget-programme pour 2023. Cette répartition a compromis la capacité de l'Organisation à soutenir les États Membres dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. En outre, alors que la majorité de ces missions ont été créées en vertu de résolutions du Conseil de sécurité, elles sont financées par le budget ordinaire de l'Organisation, comme si l'ensemble des États Membres avaient participé à l'adoption des résolutions en question. L'Égypte préconise donc une révision des modalités de financement des missions politiques spéciales et la création d'un compte spécial pour ces missions, qui serait financé selon le même calendrier budgétaire que les opérations de maintien de la paix.

43. Il est inacceptable qu'un seul groupe géographique s'adjuge la part du lion en ce qui concerne les postes internationaux dans les missions politiques spéciales, notamment en occupant 54 % des postes d'encadrement de haut niveau. Il est donc essentiel de prendre des mesures sérieuses et rapides pour assurer une représentation géographique équitable. L'Égypte prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts à cette fin et d'informer les États Membres des progrès accomplis. Enfin, la proposition du Secrétaire général concernant un Nouvel Agenda pour la paix, présentée dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », constitue une occasion pour les États Membres d'envisager d'investir en priorité dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, conformément au principe d'appropriation par les pays, et de se pencher également sur la question du renforcement du rôle des missions politiques spéciales à cet égard.

44. **M^{me} Tayob** (Afrique du Sud) dit que les missions politiques spéciales sont essentielles pour promouvoir la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, car elles placent la médiation au premier plan de leurs opérations. Elles permettent aussi à l'Organisation de jouer un rôle plus efficace dans la résolution des conflits, ce qui est crucial à une époque où les ressources sont considérablement réduites. Les missions politiques spéciales ont joué un rôle essentiel dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le renforcement de la participation des jeunes aux processus de paix, le maintien des partenariats régionaux, la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Elles devraient continuer à servir de plateforme pour promouvoir la participation des femmes à la résolution des conflits et aux processus

de paix et pour généraliser la prise en compte des questions de genre dans les travaux de consolidation de la paix. Il convient de saluer la politique du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix concernant les femmes et la paix et la sécurité, car elle garantit la prise en compte des questions de genre dans les analyses et la participation véritable des femmes aux processus de rétablissement de la paix à l'échelle mondiale. La participation des femmes et des jeunes aux processus politiques est une condition préalable à la promotion de la bonne gouvernance, à l'édification de sociétés pacifiques et au développement d'une démocratie inclusive et de politiques publiques répondant aux besoins particuliers des jeunes générations.

45. L'Afrique du Sud salue les travaux menés par l'UNOWAS et la CEDEAO pour faire avancer la diplomatie préventive et la prévention des conflits dans la région. Elle se félicite également des efforts déployés par l'UNOWAS, en collaboration avec les États Membres, pour promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits humains et la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix. L'accomplissement du mandat des missions politiques spéciales passe par une coordination et une coopération efficaces avec les organisations régionales et sous-régionales. Les missions doivent être dotées des outils et des ressources nécessaires, dans le souci de favoriser des résolutions politiques durables et de protéger les populations. Il faut assurer un financement suffisant, prévisible et durable des missions politiques spéciales, et un fonds distinct devrait être créé pour garantir la prévisibilité et la transparence des fonds consacrés aux missions politiques spéciales.

46. **M^{me} Baños Müller** (El Salvador) dit qu'El Salvador s'associe à la déclaration faite par la délégation marocaine au nom du Mouvement des pays non alignés. L'échange d'informations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat doit absolument être renforcé pour garantir le déploiement cohérent et coordonné des missions politiques spéciales, et compléter le soutien apporté par la Commission de consolidation de la paix. Compte tenu de sa propre expérience, El Salvador est conscient du rôle essentiel des missions politiques spéciales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, et de leur contribution à la prévention et à la résolution des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix. Par souci d'efficacité, les mandats de ces missions doivent tenir compte des circonstances sur le terrain, et être assortis d'objectifs adaptés et réalistes, ainsi que de ressources

suffisantes, conformément aux dispositions de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale.

47. En tant que pays fournisseur de personnel de police, El Salvador reste fermement résolu à continuer de soutenir les missions politiques spéciales, ainsi qu'à assurer la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à la prévention et à la résolution des conflits. La reconfiguration de la présence de l'Organisation sur le terrain est essentielle pour faire en sorte que les résultats des missions politiques spéciales s'inscrivent dans la durée. Les phases de transition, qui se déroulent souvent dans des situations très complexes, exigent une planification minutieuse et des ressources adéquates. Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention et la résolution des conflits et dans les activités de consolidation de la paix. La représentation géographique dans les missions politiques spéciales devrait également être rééquilibrée, tout en veillant à augmenter la participation des femmes.

48. **M. Abusrewel** (Libye) dit que l'objectif principal des missions politiques spéciales, malgré leur multiplication et leur diversification, reste de prévenir les conflits et de contenir les conflits existants. Le recul de la pandémie de COVID-19 pourrait permettre à ces missions de s'attaquer plus efficacement et plus directement aux causes profondes des conflits. La délégation libyenne se félicite de la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL. Cette mission a joué un rôle essentiel de facilitateur, en rapprochant les positions des parties libyennes, en instaurant la confiance et en promouvant une coopération constructive entre elles, dans l'espoir d'établir un dialogue, de trouver une solution consensuelle à la crise et, enfin, de soutenir la tenue d'élections générales. La délégation espère que la MANUL appuiera plus efficacement les dirigeants libyens, favorisant ainsi un règlement du conflit mené par la Libye et renforçant la stabilité dans ce pays.

49. **M. Hauri** (Suisse) dit que son pays salue le travail des missions politiques spéciales, qui jouent un rôle essentiel d'alerte précoce et mettent l'accent sur les droits humains en tant que partie intégrante des efforts de consolidation de la paix à long terme. Dans des circonstances complexes et difficiles, les missions politiques spéciales restent un instrument important pour favoriser la paix et faciliter le dialogue. La Suisse soutient la vision du Secrétaire général exposée dans le rapport intitulé « Notre Programme commun » et sa proposition de créer un Nouvel Agenda pour la paix.

50. Le maintien d'une paix durable exige la participation d'un large éventail de parties prenantes,

dont des agents non étatiques, la société civile et des organisations régionales et sous-régionales. En février 2023, et pour la quatrième fois depuis 2016, la Suisse et l'UNOWAS organiseront à Dakar une conférence régionale sur l'extrémisme violent. Une volonté politique est nécessaire pour renforcer les mesures préventives, surmonter les défis transnationaux et garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décision. Lors de l'élaboration des mandats des missions politiques spéciales, le Conseil de sécurité devrait veiller à y inclure des dispositions relatives à l'analyse des questions de genre et à la promotion de l'égalité des genres. Pour ce faire, il faudra pouvoir compter sur le concours de spécialistes des questions de genre disposant de ressources suffisantes.

51. Les missions politiques spéciales ont contribué à prévenir et à combler les lacunes en matière de protection pendant les phases de transition et à faire en sorte que les affaires les plus urgentes en matière de consolidation de la paix fassent l'objet d'une planification précoce et globale. Au Soudan, la Suisse a soutenu la MINUATS dans la mise en place du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour. À l'approche d'une phase de transition, les missions politiques spéciales pourraient faire de la protection des droits civils et des droits humains une priorité dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des tâches de transition, en s'attachant à garantir la sécurité de la population civile.

52. Le Fonds pour la consolidation de la paix joue un rôle essentiel dans la fourniture d'un financement prévisible et adéquat. Cela étant, les activités de consolidation de la paix souffrent actuellement d'un déficit de financement et il faut augmenter les contributions à la consolidation de la paix en général et au Fonds pour la consolidation de la paix en particulier. Étant l'un des principaux donateurs du Fonds, et en tant que futur membre du Conseil de sécurité, la Suisse reste mobilisée dans les contextes de transition. La délégation salue les efforts déployés par la MANUSOM, l'UNOWAS et le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan afin d'intégrer les risques de sécurité liés au climat dans leurs analyses politiques quotidiennes, pratique qui illustre bien la manière dont les questions liées au climat, à la paix et à la sécurité peuvent être traitées dans le cadre des mandats des missions.

53. **M. Muhith** (Bangladesh) dit qu'en tant que pays d'accueil de plus d'un million de Rohingya du Myanmar, le Bangladesh attache une grande importance au mandat de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, qui a besoin du plein soutien de ce

pays pour trouver une solution durable à la crise des Rohingyas. L'Assemblée générale devrait prolonger le mandat de l'Envoyée spéciale et veiller à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires pour l'exécuter. L'Envoyée spéciale devrait également s'entretenir avec les autorités du Myanmar afin de procéder au rapatriement sûr, digne et durable des Rohingyas qui ont trouvé refuge au Bangladesh.

54. Le Bangladesh contribue aux missions politiques spéciales en soutenant le renforcement des capacités, en partageant des informations et en fournissant des conseils juridiques par l'intermédiaire de fonctionnaires et de spécialistes. Afin de réaliser le Nouvel Agenda pour la paix défini par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », l'efficacité des missions politiques spéciales doit être améliorée à l'aide des ressources nécessaires, et leur potentiel doit être optimisé en prenant les décisions politiques appropriées. L'efficacité du travail sur le terrain dépend de l'adoption d'une approche cohérente et coordonnée au sein du système des Nations Unies et au-delà, notamment dans les missions politiques spéciales, les opérations de maintien de la paix, les équipes de pays des Nations Unies et les organisations régionales et locales. La Commission de consolidation de la paix joue également un rôle essentiel en facilitant le travail des missions, et constitue une plateforme potentielle pour l'échange d'informations, d'expériences et de points de vue entre les missions et les organisations locales et régionales.

55. Le Bangladesh salue les efforts visant à traiter des questions thématiques telles que la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix et de sécurité dans le cadre des missions politiques spéciales, conformément aux dispositions des résolutions [2493 \(2019\)](#) et [2535 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Il se félicite également des engagements pris par le Secrétaire général pour promouvoir la diversité du personnel et améliorer la représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation. Il faut aussi garder à l'esprit la nécessité d'une représentation géographique équilibrée, tout en veillant à ce que les activités de consolidation de la paix des missions politiques spéciales soient dotées de ressources suffisantes. Le Bangladesh soutient donc la proposition du Secrétaire général relative à l'amélioration de l'allocation des ressources pour 2023. La création d'un compte spécial pour les missions politiques spéciales devrait également être envisagée, sur la base des contributions statutaires des États Membres.

56. **M. Bin Hathlain** (Arabie saoudite) dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité collective, la promotion

de la diplomatie préventive, l'endiguement des conflits et le renforcement de la capacité des États à protéger leurs citoyens et à subvenir aux besoins de ces derniers. L'accomplissement du mandat des missions exige le renforcement de la coordination et de la coopération entre les États Membres et l'Organisation. Il importe également de promouvoir la collaboration et la coopération entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales concernées.

57. En ce qui concerne la situation au Yémen, le Gouvernement saoudien soutient les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen visant à trouver une solution politique à la crise. En réponse à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie de COVID-19, l'Arabie saoudite a instauré puis prolongé un cessez-le-feu, les milices houthises continuant quant à elles à attaquer les villes et les frontières de l'Arabie saoudite, ainsi que les civils à l'intérieur du Yémen. L'Arabie saoudite a le droit de défendre ses citoyens et son territoire contre les attaques systématiques des milices houthises. Toute solution politique au conflit devra être conforme aux trois cadres de référence que constituent l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les conclusions de la Conférence de dialogue national, et la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. La délégation saoudienne espère qu'une équipe d'experts préparera un rapport de l'ONU sur l'établissement des missions politiques spéciales en vue d'aider les fonctionnaires de formuler une stratégie visant à relever les différents défis des missions et à leur permettre de remplir leur mandat.

58. **M^{me} Mitsui** (Japon) dit que les missions politiques spéciales, ainsi que les opérations de maintien de la paix, font partie des mécanismes les plus puissants de l'Organisation. Du fait de leur répartition géographique étendue et de leur envergure variable, les missions sur le terrain doivent être investies de mandats adaptés aux circonstances. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les missions politiques spéciales aient des mandats ciblés et réalisables, définis en fonction des circonstances propres à chaque mission. Bien que chaque mission soit unique, certains éléments communs doivent être privilégiés dans toute mission politique spéciale, à savoir notamment la participation des femmes aux processus de paix, comme c'est le cas au sein de la MANUSOM et de la MANUI, et les mesures visant à garantir une transition réussie. Lorsque les activités de consolidation de la paix sont entreprises par un large éventail de partenaires, parmi lesquels des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales et civiles, il appartient aux missions

Agenda pour la paix. Des divergences d'opinion ont été exprimées quant à l'opportunité de ces dispositions et à la formulation à utiliser. La délégation russe estime que l'idée est toujours en chantier. Les États Membres ont été invités à faire part de leurs suggestions quant au contenu. Cependant, le Secrétariat doit encore examiner et compiler ces contributions. Ces dispositions devraient être prises dans un esprit de consensus.

68. Dans sa résolution 76/6, l'Assemblée générale rappelle les principes que les États Membres doivent appliquer dans le cadre de la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ». La délégation russe compte que ces principes s'appliqueront également au Nouvel Agenda pour la paix, qui fait partie intégrante de l'initiative « Notre Programme commun », et que le document ne sera pas présenté comme un produit définitif. Ce n'est qu'en faisant l'objet de consultations larges et approfondies et d'un examen intergouvernemental que les propositions du Secrétaire général pourront contribuer de manière substantielle à l'avancement d'un Nouvel Agenda pour la paix.

La séance est levée à 17 h 35.